

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ERKO NANOKUT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Fluide de coupe

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur KOPRAM
15 rue Lucien Andrieux
38030 GRENOBLE Cedex
France

Téléphone: +33 (0) 4 38 70 12 12

Personne à contacter:
E-mail: kopram@kopram.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire	Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Résumé des dangers

Dangers Physiques: Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Nom du produit: ERKO NANOKUT



Mentions d'Avertissement:

Attention

Déclaration(s) de risque:

H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de Prudence

Prévention:

P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

2.3 Autres dangers:

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs type émulsifiants anioniques et non-ioniques, d'additifs contre la corrosion ainsi que de solubiliseurs type glycols-alcools gras. En général, le produit n'est pas utilisé tel quel mais en solution ou en émulsion.

Désignation chimique	Identificateur	Concentration *	N° d'enregistrement REACH	Notes
équilibre ionique, acide - bases organiques	Produit de neutralisation. (*)	5,00 - <10,00%		
alcanolamine	EINECS: 203-312-7	5,00 - <10,00%	01-2119488970-24	
équilibre ionique, alcanolamine tertiaire -acides	Produit de neutralisation. (*)	1,00 - <5,00%		
quarternary ammonium compound	Polymère	0,01 - <0,25%		

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

(*) Produit de neutralisation.: Équilibre des paires ioniques en solution aqueuse selon l'Annexe V, 4 de REACH.

Nom du produit: ERKO NANOKUT

Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification
équilibre ionique, acide - bases organiques	Produit de neutralisation. (*)	CLP: Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319, Skin Irrit. 2;H315
alcanolamine	EINECS: 203-312-7	CLP: Eye Irrit. 2;H319
équilibre ionique, alcanolamine tertiaire -acides	Produit de neutralisation. (*)	CLP: Acute Tox. 4;H302, Eye Irrit. 2;H319, Skin Irrit. 2;H315, STOT RE 2;H373
quaternary ammonium compound	Polymère	CLP: Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H332, Eye Irrit. 2;H319; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 1

CLP: Règlement n° 1272/2008

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Consulter un médecin.

Contact avec la Peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Provoque une sévère irritation des yeux. Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Présenter cette fiche de données de sécurité avec la remarque : "Miscible en toutes proportions avec l'eau". Consulter un médecin en cas de symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée contenant du tensioactif.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

Nom du produit: ERKO NANOKUT

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Éviter le rejet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

Endiguer pour élimination ultérieure. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Éviter le contact avec la peau. Éviter le dégagement d'aérosols. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Conserver au-dessus du point de congélation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de Contrôle****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
glycerol - Aérosol	VME	10 mg/m ³	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés:**

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Informations générales:**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de protection (EN 166) recommandées pour le transvasement. Éviter le contact avec les yeux.

**Protection de la peau
Protection des Mains:**

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).
Temps de perméation min.: ≥ 480 min
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,38$ mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Autres:

Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans les poches du pantalon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter l'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques:

Non connu.

Mesures d'hygiène:

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Nom du produit: ERKO NANOKUT

Contrôles environnementaux: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non applicable aux mélanges.
pH:	8,6 (50 g/l)
Point de congélation:	Non applicable aux mélanges.
Point d'ébullition:	Valeur sans importance pour la classification.
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non applicable aux mélanges.
Inflammabilité (solide, gaz):	Valeur sans importance pour la classification.
Limite supérieure d'inflammabilité (%)–:	Valeur sans importance pour la classification.
Limite inférieure d'inflammabilité (%)–:	Valeur sans importance pour la classification.
Pression de vapeur:	Non applicable aux mélanges.
Tension de vapeur (air = 1):	Non applicable aux mélanges.
Densité:	1,06 g/ml (15,00 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Miscible à l'eau.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammabilité:	Valeur sans importance pour la classification.
Température de décomposition:	Valeur sans importance pour la classification.
Viscosité, cinématique:	30 mm ² /s (40,00 °C)
Propriétés explosives:	Valeur sans importance pour la classification.
Propriétés comburantes:	Valeur sans importance pour la classification.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à Éviter:	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburents forts. Acides forts. Bases fortes.

Nom du produit: ERKO NANOKUT

**10.6 Produits de
Décomposition
Dangereux:**

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucune information disponible.
Ingestion:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Provoque une irritation des yeux

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	ETAmél: 12.716 mg/kg
Substance(s) spécifiée(s) équilibre ionique, acide - bases organiques	LD 50 (Rat): 1.100 mg/kg
alcanolamine	LD 50 (Rat): 4.680 mg/kg
équilibre ionique, alcanolamine tertiaire - acides	LD 50 (Rat): 2.000 mg/kg (OECD 423)
quarternary ammonium compound	LD 50 (Rat): 1.951 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
Substance(s) spécifiée(s) alcanolamine	LD 50 (Lapin): 5.990 mg/kg

Inhalation

Produit:	Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.
-----------------	---

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
-----------------	---

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

Produit:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.
-----------------	---

Nom du produit: ERKO NANOKUT

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alcanolamine

Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

équilibre ionique, acide - bases organiques LC 50 (Poisson, 96 h): 122 mg/l

alcanolamine LC 50 (Poisson, 96 h): 1.466 mg/l

équilibre ionique, alcanolamine tertiaire - LC 50 (Poisson, 96 h): > 101 mg/l (OECD 203)

Nom du produit: ERKO NANOKUT

acides

quarternary ammonium compound LC 50 (Poisson, 96 h): 0,047 mg/l

**Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)**

équilibre ionique, acide - bases organiques CE50 (Daphnie, 48 h): 68 mg/l

alcanolamine CE50 (Daphnie, 48 h): 233 mg/l

équilibre ionique, alcanolamine tertiaire - acides CE50 (Daphnie, 48 h): 163 mg/l (OECD 202)

quarternary ammonium compound CE50 (Daphnie, 48 h): 0,37 mg/l

**Toxicité
chroniqueProduit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson**Substance(s) spécifiée(s)**

quarternary ammonium compound NOEC (Poisson): 0,037 mg/l

**Invertébrés Aquatiques
Substance(s) spécifiée(s)**

alcanolamine NOEC (Daphnie, 96 jr): > 100 mg/l

quarternary ammonium compound NOEC (Daphnie): 0,08 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques**Substance(s) spécifiée(s)**

équilibre ionique, acide - bases organiques CE50 (Algue, 72 h): 81 mg/l

alcanolamine CE50 (Algue, 72 h): 176 mg/l

équilibre ionique, alcanolamine tertiaire - acides CE50 (Algue, 72 h): 12,5 mg/l (OECD 201)

12.2 Persistance et Dégradabilité**Biodégradation****Produit:** Non applicable aux mélanges.**Substance(s) spécifiée(s)**

alcanolamine 96 % (18 jr) Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de Bioaccumulation**Produit:** Non applicable aux mélanges.



Nom du produit: ERKO NANOKUT

12.4 Mobilité dans le Sol:
Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB: Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

12 01 09*: émulsions et solutions d'usinage sans halogènes

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

- 14.1 Numéro ONU: —
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
Classe: Marchandises non dangereuses
Étiquettes: —
N° de danger (ADR): —
Code de restriction en tunnel: —
14.4 Groupe d'Emballage: —
14.5 Dangers pour l'environnement: —
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —



Nom du produit: ERKO NANOKUT

ADN

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IMDG

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
 - N° d'urgence: —
- 14.3 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

IATA

- 14.1 Numéro ONU: —
- 14.2 Nom de transport complet: —
- 14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:
 - Classe: Marchandises non dangereuses
 - Étiquettes: —
- 14.4 Groupe d'Emballage: —
- 14.5 Dangers pour l'environnement: —
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: —

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

15.2 Évaluation de la sécurité

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.



Nom du produit: ERKO NANOKUT

chimique:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées. Elle résulte des données de test et de l'application de la méthode dite conventionnelle

Date de Révision: 10.04.2019

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite. Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.